



Edito:

*L'idée de relancer la gazette régulière est née de la volonté de recréer un*

*lien solide et durable entre les habitants de notre village ; de vous redonner une place centrale qui vous permettra de vous exprimer, d'être entendu et informé.*

**Frédéric MULLER**



*La Thilloise*



N°1 - Edition de Mai 2014

Le 4 Avril dernier, lors du premier conseil municipal, il a été voté l'organisation suivante au sein de la mairie :

Frédéric MULLER Maire  
Alain MARAND 1<sup>er</sup> adjoint  
Guillaume MACHADO 2<sup>e</sup> adjoint  
Sylvère HATEGEKIMANA 3<sup>e</sup> adjoint  
Dominique ARGENTEL conseillère municipale  
Annick TIERCE conseillère municipale  
Sylvie PREVOST conseillère municipale  
Assunta LESUEUR conseillère municipale  
Florian MAGDALOU conseiller municipal  
Antoine CLOUET conseiller municipal  
Gérard BOULANGER conseiller municipal



L'ensemble du conseil municipal remercie toutes celles et tous ceux qui nous ont accordé leur confiance. Par votre vote, vous nous avez fait un très grand honneur, mais vous nous avez aussi confié une énorme tâche, celle de redynamiser notre village. Nous pensons avec gravité à ce mandat que vous venez de nous livrer et nous mesurons la responsabilité qui est désormais la nôtre. Soyez rassurés, nous saurons nous montrer dignes de cette espérance, dont nous sommes désormais les gardiens.

Nous souhaiterions ensuite vous confirmer notre conviction profonde, celle que nous avons exprimée lors de notre campagne et qui je l'espère guidera nos actions futures.

Nous ne serons pas les otages d'un camp, d'un parti et surtout pas d'une idéologie si ce n'est celle de se mettre au service du bien commun et du développement économique, social et culturel de notre village.

Il n'y aura dans notre équipe que les bonnes volontés de toutes celles et ceux qui croient dans un avenir différent et moderne pour notre village, et qui inlassablement garderont le sens de la relation et du contact humains mais il y aura aussi la disponibilité et les compétences de celles et de ceux qui, uniquement animés par le souci de l'intérêt général, se porteront tout naturellement à l'écoute des uns et des autres, entre autre par le biais des ateliers citoyens ou de notre futur site internet.

Après l'analyse et le vote d'un budget communal très compliqué pour cette année, c'est en tant que dépositaires d'un mandat du peuple pour les 6 années à venir que nous comptons agir tous les jours au service de la population et ce pour le bien de notre intérêt commun.

Votre équipe Municipale.

Il a été voté entre les membres du conseil la répartition des différents syndicats et des commissions qui donneront lieu ultérieurement à la création d'ateliers citoyens.

Par contre à la commission communale des impôts directs (CCID) une liste de 24 personnes doit être présentée à la trésorerie générale et seulement 6 seront retenus. Nous lançons un appel ce jour afin de constituer cette liste, il reste actuellement 20 places. Cette commission consiste, une fois par an, à donner une note aux nouvelles constructions ou modifications impliquant le montant de la taxe foncière.

**Candidature à déposer en mairie avant fin Juin 2014.**



*Les prochaines dates du comité des fêtes à programmer dans votre agenda:*

\*Repas (apéritif et café offert par le comité des fêtes) et bal le 13 Juillet au soir avec défilé de lampions pour les enfants et lâché de mongolfières

\*Vide grenier 27 Juillet 2014

\*Regroupement des enfants pour Halloween et le soir repas familial à thème avec animation



La Cérémonie du 8 Mai 1945 aura lieu à midi jeudi prochain.

*Elle sera suivie d'un verre de l'amitié à la mairie*



JUSTICE

Des permanences juridiques gratuites seront dispensées en mairie tous les trimestres. Vous pouvez déposer vos questions et prendre Rdv en mairie dès maintenant aux heures d'ouverture.



Rappel des règles de vies en communauté et de civisme

***Nuisances sonores:***

Par arrêté préfectoral, il est rappelé aux habitants que l'usage des engins trop riche en décibels (tondeuses, tronçonneuses, perceuses etc...) est autorisé aux jours et heures suivantes :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h00

Le Samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Le dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Les propriétaires d'engins ne respectant pas les normes de bruit sont priés de les remettre en état. Il est rappelé que la circulation des motos non homologuées est interdite dans le village ainsi que sur les routes communales.

Les propriétaires de chien ou de ceux qui en ont la garde doivent prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage et en particulier de faire en sorte que ces animaux ne soient pas source de nuisance sonores, et ceci est valable de jour comme de nuit.

***Nuisances urbaines :***

Trop de véhicules stationnent sur les trottoirs. Il est donc demandé aux personnes possédant un garage de rentrer leur voiture ou de la stationner sur les parkings prévus à cet effet. L'objet de cette mesure est également de laisser suffisamment de place aux parents menant leurs enfants à l'école sans être obligés de marcher sur la rue.